Conseil municipal du mercredi 27 janvier 2016 Débat d'orientation budgétaire 2016

Intervention de Jean-Marie FONTAINE, conseiller municipal Groupe « Pour Harnes, l'Humain d'abord ! »

Monsieur Morel,

Vous avez introduit ce débat d'orientation budgétaire en présentant les principales mesures du projet de Loi de finances 2016 qui confirme la baisse des dotations aux collectivités locales.

La très grande majorité des maires de France, toutes couleurs politiques confondues, dénonce cette réduction des dotations de l'Etat. Les situations financières sont particulièrement tendues dans toutes les communes.

Il est nécessaire de rappeler que la part des villes ne représente que 5 % de la dette publique, cette proportion étant sans aucune mesure avec les 30 % de DGF dont le Gouvernement souhaite les priver.

Pourtant, de l'argent il y en a, et nous savons tous où il se trouve, à commencer par François Hollande et Manuel Valls. Encore faudrait-il aller le dénicher. Pierre Gattaz, président du Medef, explique comment, en quatre ans, il peut toucher 6 millions d'euros du crédit d'impôt compétitivité-emploi quand, dans la même période, sa commune perdra 3 millions et demi d'euros de dotation.

Plus près de nous, si j'ose dire, Gérard Mulliez confiait récemment à Fabien Roussel, tête de liste pour le Front de Gauche aux dernières élections régionales, qu'il avait récupéré, en deux années, un pactole de 150 millions d'euros du CICE (59 M€ en 2013 et 91 M€ en 2014 vérifiable dans les rapports financiers du groupe Auchan en page 31) sans même avoir demandé quoi que ce soit à l'Etat, sans en avoir la nécessité pour que son groupe survive et sans même avoir utilisé cette réduction de charges en faveur de l'emploi...

Moins d'argent pour les communes, cela représente moins de possibilités d'achats, moins de travaux... et donc moins de sollicitations des entreprises locales... ce qui induit une baisse d'activités pour ces mêmes entreprises, lesquelles, par voie de conséquence, au mieux n'embauchent plus, au pire licencient!

N'oublions pas que ce sont des milliers d'emplois qui sont en jeu dans une période où l'on affirme que la priorité, justement, c'est l'emploi!

Pour une commune, vouloir compenser la chute des dotations reviendrait à augmenter de près de 15 % les impôts locaux : c'est surréaliste!

Après ces considérations d'ordre général, revenons à notre commune qui est directement concernée par ces baisses. Avant d'envisager 2016 sur des bases solides et fiables, ce qui me semble bien difficile au vu du document que vous nous soumettez, certes rempli de projets mais sans données financières précises les concernant, permettez-moi tout d'abord d'évoquer 2015.

L'an passé, ce sont 340.652 € de dotation globale de fonctionnement dont la commune de Harnes aura été privée.

Par chance, en 2015, l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale dont notre ville a bénéficié (287.954 €) aura quasiment compensé la perte de la DGF, à 42.698 € près.

Une telle hausse de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale concernera-t-elle encore notre commune en 2016 ?

Nous pouvons toujours l'espérer... Nous pouvons surtout en douter !

Sans vouloir entrer dans les échanges que ne manquera pas de susciter la présentation des comptes administratifs de l'exercice 2015, nous pourrions en conclure que la balance harnésienne s'équilibre au niveau des dotations, voire même qu'elle est très légèrement favorable.

Cette déduction très simpliste serait un piège dans lequel nous refusons de tomber. Car si notre ville bénéficie d'une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale aussi importante, c'est bien parce que sa population est en grande difficulté.

Alors, certes, Harnes s'en sort relativement bien en 2015. Mais les 340.652 € de diminution de la DGF auront assurément manqué aux investissements et actions en direction des Harnésiennes et des Harnésiens.

Convenez-en, cette manne financière aurait été la bienvenue pour engager les réfections des chaussées, des trottoirs, des bâtiments communaux, de l'éclairage public, etc., ou pour envisager une croissance des actions culturelles et éducatives, autant de dépenses utiles dont nos concitoyens auront dû se passer bien malgré eux.

Qu'en sera-t-il pour 2016?

En 2016, la DGF devrait diminuer à nouveau de près de 350.000 €.

Concrètement, comme toutes les autres, notre ville sera sûrement confrontée à des choix budgétaires douloureux, lesquels pourraient conduire à des baisses de subventions drastiques visant à nouveau les activités sportives ou culturelles.

D'autres actions nécessitant des financements publics pourraient être touchées, avec comme choix, à défaut d'une évolution des tarifs, de devoir réduire l'offre, soit en qualité, soit en quantité.

De plus, dans la mesure où notre commune n'aurait plus les moyens d'apporter sa part financière à divers projets, ces derniers ne pourraient pas se réaliser.

Globalement, c'est encore l'éducation populaire qui serait touchée.

Monsieur Morel, vous posez la question « Que devons-nous faire ? »

Tout d'abord, sauf à laisser penser à nos concitoyens que vous approuvez la baisse des dotations aux collectivités locales et les choix austéritaires du Président Hollande et de son premier Ministre, vous ne devez pas vous résigner mais, au contraire, vous devez vous exprimer CONTRE cette nouvelle baisse des dotations de l'Etat.

Sachez que notre groupe signerait toute motion que vous proposeriez et qui irait dans ce sens. Notre groupe s'engagerait à vos côtés, et sans hésitation, dans toutes les actions que vous pourriez entreprendre au côté des milliers d'élus, toutes tendances politiques confondues, qui ont déjà fait état de leurs difficultés.

Ensuite, puisque vous dites, dans votre document de présentation en page 37, que « toute dépense sera pesée dès le premier euro », nous vous invitons non seulement à peser les dépenses, mais également à réfléchir en amont à l'utilité de celles-ci.

Enfin, vous ne devez pas envisager un instant d'augmenter les taux de l'imposition locale pour combler le manque induit par cette baisse des dotations.

Une part importante des ménages imposables n'en peut déjà plus et une hausse serait difficilement supportable et supportée, d'autant que les autres collectivités territoriales concernées par ces baisses (*CALL*, Département, Région) seront probablement tentées d'en faire autant, rendant la situation de ces ménages encore plus compliquée !

Le département prévoit d'ores et déjà une augmentation de 2 points de ses taux pour l'année 2016, ce qui représente pour le contribuable une hausse de 4%. Qu'en sera-t-il de la CALL et de notre nouvelle grande Région ? Au total, quel sera le montant cumulé de toutes les hausses auxquelles seront confrontées les Harnésiennes et les Harnésiens ?

La situation que vous présentez, et qui sera sûrement confirmée lors de la présentation des comptes administratifs, indique que vous dégagez 3.133.508 € d'épargne nette. En toute logique, elle vous permettra d'autofinancer les investissements de la ville en 2016, le tout sans avoir forcément recours à l'emprunt. C'est au moment de préparer le budget primitif que nous saurons à quoi nous en tenir réellement.

Certes, la capacité d'autofinancement résultant du budget 2015 paraît confortable au premier coup d'œil, mais il faut se remémorer que vous avez récemment intégré les budgets économiques au budget général.

Certes, vous me direz que cette opération comptable a surtout généré une recette d'investissement. Oui, c'est vrai, mais elle vous a aussi permis de réduire l'autofinancement réalisé à partir des ressources de fonctionnement. Cette marge de manœuvre n'est donc que provisoire.

Au final, le transfert de la zone industrielle et du port fluvial à la CALL a rapporté plusieurs millions d'euros à la ville, à peu près 4 de mémoire, sans compter ce que ces mêmes efforts ont amené dans l'escarcelle, hier par l'intermédiaire de la taxe professionnelle et, aujourd'hui encore, par la compensation de la CALL qui, elle, n'a certes pas diminué d'un euro mais dont nous savons qu'elle n'augmentera jamais.

Pour ce qui concerne la dette communale, il est vrai que l'encours en capital a baissé entre 2010 et 2015 mais, pour une partie au moins, l'explication en est simple : quand des emprunts sont remboursés, ils sortent naturellement des statistiques.

Par contre, l'annuité n'a pas diminué, du moins pas entre 2010 et 2014 selon le site du Ministère des finances. Elle est d'environ 1,3 million €. En résumé, si l'encours de la dette a baissé mais pas son annuité, cela veut dire clairement que vous avez allongé la durée de remboursement.

Pour rester dans le registre de l'endettement communal, vous avez fait brièvement allusion à la renégociation du prêt structuré qui s'est avéré toxique. Permettez-moi de faire quelques remarques sur le sujet.

Je vous rappelle volontiers que la Commission d'accès aux documents administratifs a rendu un avis favorable à la communication de ce que nous vous avions demandé, notamment le contrat du prêt renégocié.

Vous avez reçu l'information officielle de cet avis du 2 avril 2015, que vous pourrez aisément retrouver sous la référence 20150989. Cet avis rappelle le caractère de ces documents administratifs qui sont librement communicables à toute personne en faisant la demande en vertu de l'article 2 de la loi du 17 juillet 1978.

Lors de la commission des finances tenue le 19 janvier 2016, vous avez argué d'un prétendu accord de confidentialité passé avec la banque pour échapper à la décision de la CADA. Vous avez aussi indiqué que tous les éléments communicables l'avaient été dans les notifications des décisions L.2121-22. Or, vous savez pertinemment que ce ne sont pas les documents que nous avons sollicités et pour lesquels la CADA a émis cet avis favorable.

En quoi ce dossier peut-il être secret à ce point ? Nous l'ignorons mais votre refus tenace et injustifié ne peut que renforcer nos interrogations. Quoique le fait soit questionnant, il n'est pas l'objet du débat de ce soir.

Monsieur Morel, je reviens donc à votre question « *Que devons-nous faire?* », dont le thème concernait les décisions à prendre en matière de fiscalité. Au passage, je rappelle aux conseillers municipaux et au public présent ce soir que vous vous posiez déjà la même question l'an dernier...

Le groupe des élus « *Pour Harnes, l'Humain d'abord* » présume que vous aimeriez le voir vous accompagner sur le terrain de la hausse des impôts locaux, en prenant prétexte de la baisse des dotations de l'Etat pour justifier une augmentation fiscale dès cette année, voire pour l'an prochain, sachant que vos marges de manœuvre s'amenuisent.

Nous vous le disons tout de go : ne comptez pas sur nous pour vous emboiter le pas !

Comptez plutôt sur nous pour nous opposer à ce qu'il soit franchi!

Je vous remercie pour votre écoute.